

**COURRIER À DESTINATION DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT, DES
PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE ET DES PARENTS
EN SYNTHÈSE**

Qui sommes-nous ?

Un collectif de professionnels de santé mentale de l'enfant et du Droit soucieux de leur protection, avec des arguments professionnels.

L'Organisation nationale Éthique Santé et Transparence (O.N.E.S.T.), est une association Loi 1901 en cours d'enregistrement, dont les représentantes sont :

Présidente : Me Virginie de Araújo-Recchia

Vice-Présidentes : Dr Ariane Bilheran et Dr Laurence Kayser

Nos préoccupations ?

Les séances d'« éducation à la sexualité » qui font partie du programme dispensé dans les établissements scolaires selon les consignes du ministère de la santé, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale.

Pourquoi ?

Cette action va à l'encontre de la protection de l'intérêt de nos enfants et à l'encontre de l'autorité parentale garante de la défense et de la protection des enfants.

« **L'éducation sexuelle** » est une incitation à la sexualisation précoce de nos enfants. Cette « pédagogie », censée prévenir et lutter contre les violences sexuelles et les discriminations, éduque nos enfants à des sujets qui ne les concernent pas, en raison de leur jeune âge.

La précocité de l'effraction psychique, que représente un message que le psychisme n'est pas prêt à recevoir, car trop immature, constitue un traumatisme. Cela entrave la possibilité d'un développement psychique harmonieux, base nécessaire pour les apprentissages scolaires.

Nous sommes préoccupés de voir que nos alertes ne sont pas entendues et que ces programmes, pour lesquels les psychologues et pédopsychiatres spécialistes du développement infantile n'ont pas été consultés, passent en force, dans la précipitation et l'urgence, au mépris du principe de prudence.

Concrètement :

Les enfants n'auront plus que la possibilité de répéter entre eux, des scènes qui ne s'impriment pas dans leur esprit et qui les ont agressés. *(des enfants ont été surpris en train de se sodomiser ou de tenter de le faire avec un bâton par exemple, cela se produit de plus en plus souvent).*

Une prévention autour de la sexualité qui ne respecterait pas le rythme de l'enfant, équivaldrait à un **VIOL, véritable effraction sexuelle.**

Cette « éducation » à la sexualisation des enfants fait la promotion de la **théorie du genre**. Tout devient possible : passer du masculin au féminin, et vice versa ; apprendre la sexualité à partir de 2 ans, quoiqu'il en coûte. « En cas de ma être, vous pouvez changer de sexe ».

Perversion de la science :

Cette « éducation sexuelle » n'a pas de références scientifiques sérieuses, mais s'étaye sur des croyances plus ou moins déviantes (pédophilie = pratique sexuelle banale).

Les enfants n'ont pas encore de sexualité, mais une sensorialité. Parler de sexualité de l'enfant laisserait supposer que l'enfant a une sexualité génitale (ce qui fait l'affaire des adultes pervers). Toute intervention éducative de cette nature sur des enfants aura des conséquences sur son bien être psychologique, somatique, biologique, émotionnel.

Le droit :

La sexualité est considérée par le Droit international contraignant, comme étant protégée par le principe fondamental du droit à la vie privée et familiale.

- Le fait que les lobbies et l'OMS fassent glisser la sexualité dans la sphère du droit à la santé permet l'intrusion de la **sphère publique dans la sphère privée.**
- L'« éducation à la sexualité » rendue obligatoire au sein des établissements scolaires notamment (viole également le principe selon lequel les États doivent respecter obligatoirement l'autorité parentale au sens de la **Convention internationale des droits de l'enfant.**
- les convictions philosophiques et religieuses des parents doivent être respectées au sens de l'article 2 du protocole additionnel n°1 de la **CEDH.**
- **il est interdit** aux États membres du Conseil de l'Europe, dans leurs missions d'éducation scolaire, **d'endoctriner les enfants**, de porter atteinte à leur équilibre et d'exalter la sexualité de l'enfant, d'autant plus lorsque ces agissements se font au mépris des convictions philosophiques et religieuses des détenteurs de l'autorité parentale.

Plusieurs **chefs d'accusation en droit interne** pour les auteurs : corruption de mineur, atteinte à la moralité de mineur, complicité de violences, harcèlement sexuel, détention et diffusion d'images pornographiques représentant un mineur etc.

- La délivrance par les médecins de traitements hormonaux ou la pratique d'actes chirurgicaux de changement de genre, mutilants et donc irréversibles, alors que les parents ne sont pas suffisamment informés et que les enfants ne sont pas en âge de donner leur consentement ni de comprendre quelles en sont les réelles conséquences, **la responsabilité des médecins et des parents pourra être recherchée.**
- Il est ici question de mauvais traitements, d'atteinte à l'intégrité, de traitements cruels inhumains et dégradants sans compter la qualification de charlatanisme liée au caractère expérimental et illusoire des dites opérations alors que la victime aurait pu être prise en charge sur le plan psychologique.
- Il faudrait tout de même s'interroger sur ce qui s'apparente à un plan de stérilisation, ce qui renvoie à la qualification de crime contre l'humanité.

Nous avons en ce sens ouvert [une pétition](#), qui a déjà recueilli plus de 23 000 signatures et qui résume nos préoccupations et nous nous prononçons pour l'abolition de toute référence à une sexualité des enfants, nos revendications sont les suivantes :

1° Abolition de toute référence à une « sexualité » des enfants.

2° Dénonciation de la prétendue scientificité de l'« éducation sexuelle »

3° Abolition des textes de l'OMS et de tous leurs dérivés (s'y référant quant au contenu) concernant « les droits sexuels » de l'enfant, « l'éducation sexuelle », « l'éducation à la sexualité ».

4° Application du corpus juridique international existant en matière de protection des mineurs pour une protection de l'enfance digne de ce nom.

5° Soutien intangible à une réelle protection de l'enfance, dans tous les domaines :

- Prévention des risques : écrans, accidents domestiques, accidents de la route, drogue, violences, dont les violences sexuelles sur mineurs. Consolidation du bien-être psychique et physique des enfants: instruction et apprentissages solides (lecture, écriture, logique, etc.), épanouissement psychique et physique (sport, musique, préservation des conditions pour nourrir la joie, la créativité, l'imagination, les espoirs et les rêves, etc.).

6° Respect intangible de la CIDE (Convention internationale des droits de l'enfant) qui affirme le droit et le devoir primordiaux des parents dans l'éducation des enfants.

Pour nous joindre : ONEST-International@proton.me

Retrouvez le Manifeste intégral : <https://t.me/ONESTalternative>